

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de susdite municipalité

À sa séance régulière du 6 décembre 2021, à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay, la conseillère Léa Tremblay a présenté l'avis de motion et le projet de règlement numéro 21 367 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 19-325 relatif au traitement des élus municipaux.

L'adoption de ce règlement est réalisée conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-11.0001). Le présent règlement sera adopté lors de la séance du 17 janvier 2021 à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay. En résumé, le règlement proposé contient la rémunération des membres du conseil municipal et la rémunération du maire suppléant en l'absence du maire.

Concrètement, voici un tableau des rémunérations et des allocations de dépenses actuelles et projetée.

Rémunération du maire

- actuelle : 11 360.00\$

- projetée: 16 000.00\$

Allocation de dépenses du maire

- actuelle: 5 680.00\$

- projetée: 8 000.00\$

Une somme de 600 \$ annuellement, soit 50 \$ par mois, est versée au maire pour rembourser les frais de son téléphone cellulaire grandement utile dans l'exercice de ses fonctions.

Rémunération de chaque membre du conseil

- actuelle : 2 800.00\$

- projetée: 3 500\$

Allocation de chaque membre du conseil

- actuelle: 1 400.00\$

projetée: 1 750,00\$

* En application de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Toute rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse selon les articles 24.1 à 24.4 de la Loi lesquels réfèrent à l'avis d'indexation que publie la Gazette officielle du Québec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Avis public est en outre donné que de règlement proposé peut être actuellement consulté au bureau de la municipalité de Petit-Saguenay au 35 rue du Quai Petit-Saguenay soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY, ce 7^{ième} jour de décembre 2021.



Lisa Houde
Directrice générale et Greffière-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement numéro 21-367

Je soussigné, Lisa Houde, Directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 7 décembre 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^{ième} jour de décembre 2021



Directrice générale et Greffière trésorière